



PRÉFET  
DE L'ARIÈGE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## *Les RDV de la Relance*

« Entreprises de l'ESS,  
s'engager dans la relance »

1<sup>er</sup> juin 2021

## **Les RDV de la Relance**

« Entreprises de l'ESS, s'engager dans la relance »



### **Le plan France Relance**

Un plan de relance à **100 milliards d'euros** :

1. Écologie - 30 Md €
2. Compétitivité - 35 Md €
3. Cohésion - 35 Md €

Un déploiement **territorialisé**, au bénéfice des entreprises, des collectivités, des associations...

# Les RDV de la Relance

## « Entreprises de l'ESS, s'engager dans la relance »



### Introduction de Mme Stéphanie LEFORT, sous-préfète de Pamiers, référente du Plan de relance pour l'Ariège

- **Agriculture et alimentation**
  - Agriculture urbaine et jardin partagé
  - Développer l'alimentation locale et solidaire
- **Lutte contre la pauvreté**
  - Soutien aux associations de lutte contre la pauvreté
- **Hébergement / Logement**
  - Modernisation des accueils de jour
  - Création et développement de tiers lieux favorisant l'accès à l'alimentation des personnes hébergées à l'hôtel
- **Service civique**
- **Mesures de soutien à l'emploi #1Jeune1Solution**
  - Parcours Emploi Compétences Jeunes
  - Contrat initiative Emploi Jeune
  - Contrat d'apprentissage
- **Culture / Numérique**
  - AAP « Quartiers culturels créatifs »
  - AMI « Fabriques de territoire »
  - AAP « Conseiller numérique »
  - Chèques France numérique

# Les RDV de la Relance

« Entreprises de l'ESS, s'engager dans la relance »



## Agriculture et alimentation

### Agriculture Urbaine et jardin partagé

- **Quoi ?**
  - Enveloppe pour l'Ariège de 50 000 € pour le développement de jardins urbains partagés répondant aux double enjeux d'améliorer l'accès à une alimentation saine et durable aux populations en difficultés et de favoriser l'émergence de lieux de conviviaux facilitant les rencontres entre générations et cultures diverses.
- **Pour qui ?**
  - Collectivités territoriales associations et bailleurs sociaux portant ou souhaitant développer tout type de jardins partagés à vocation non commerciale sur les principales centralités du départements.
  - Financement des frais d'investissement pour la création de jardin et potentiellement de certaines actions de formation
- **Comment ?**
  - Candidature auprès de la DDT de l'Ariège au fil de l'eau jusqu'à consommation de l'enveloppe
  - Renseignement et candidature par mail à l'adresse suivante [ddt@ariege.gouv.fr](mailto:ddt@ariege.gouv.fr)

Deux dossiers portés par des communes sont en cours d'instruction (consommation de l'enveloppe de l'ordre de 20 000 €), deux autres communes ont prévu de déposer des dossiers dans les semaines qui viennent.

## **Les RDV de la Relance**

« Entreprises de l'ESS, s'engager dans la relance »



## **Agriculture et alimentation**

### **Développer l'alimentation locale et solidaire**

#### **- Quoi ?**

- Enveloppe pour l'Ariège de 100 000 € pour le développement de projets locaux (création d'épiceries sociales, drive-fermiers, équipements collectifs, ...) permettant l'accès aux produits frais et de qualité pour les populations isolées ou modestes

#### **- Pour qui ?**

- Producteurs ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux de qualité
- Associations / Start-up / TPE / PME, communes et intercommunalités ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de qualité pour tous
- Initiatives de développement des commerces solidaires ambulants destinés en particulier aux personnes isolées ou modestes

#### **- Comment ?**

- Candidature auprès de la DDETSPP de l'Ariège jusqu'au 15 septembre 2021  
Un dossier en cours sur la commune de Saverdun concernant un regroupement de 12 producteurs.

# Les RDV de la Relance

« Entreprises de l'ESS, s'engager dans la relance »



## Lutte contre la pauvreté

### Soutien aux associations de lutte contre la pauvreté

– **Quoi ?**

- Plan de soutien exceptionnel de 100 millions d'euros destinés aux projets dits « solidaires » portés par des associations. Les projets doivent avoir pour objet la lutte contre précarité alimentaire, l'accès aux droits, l'insertion sociale et professionnelle, le soutien aux familles)

– **Pour qui ?**

- Associations œuvrant auprès des ménages précaires

– **Comment ?**

- Candidature auprès de la DDETSPP de l'Ariège

Projet retenu dans le cadre de la première vague : Hérisson Bellor pour la création d'une plate forme logistique d'approvisionnement afin de favoriser l'aide alimentaire

Projets étudiés dans le cadre de la seconde vague : étude sur la mise en place d'un accueil de jour mobile (Croix Rouge), projet sur le numérique (Ligue de l'enseignement), l'aide alimentaire (CASTA, Entraides Arize Lèze, Secours Populaire Français)

## **Les RDV de la Relance**

« Entreprises de l'ESS, s'engager dans la relance »



## **Hébergement / Logement**

### **Modernisation des accueils de jour**

- **Quoi ?**
  - Modernisation des locaux vétustes des accueils de jour (transformation totale ou partielle) ou construction d'accueils de jour. Enveloppe 12 millions d'euros. Travaux éligibles : rénovation énergétique, mise aux normes d'accessibilité, travaux d'extension du bâti, démolition etc.
  - Montant de la subvention : 100 % si le montant des travaux est inférieur ou égal à 100 000 euros, 70 % si le montant des travaux est supérieur de 100 000 euros
- **Pour qui ?**
  - Associations, collectivités, organismes HLM
- **Comment ?**
  - Candidatures auprès de la DDETSPP et à la DDT de l'Ariège

## **Les RDV de la Relance**

« Entreprises de l'ESS, s'engager dans la relance »



### **Hébergement / Logement**

**Création et développement de tiers lieux favorisant l'accès à l'alimentation des personnes hébergées à l'hôtel**

- **Quoi ?**
  - Mettre en place des tiers lieux fixes ou mobiles (camion aménagé par exemple) permettant aux ménages hébergés à l'hôtel d'accéder à des équipements de cuisine. Ces tiers lieux doivent également être des lieux de sociabilité et une porte d'entrée vers l'accompagnement (partenariat avec les CCAS, travailleurs sociaux du Conseil départemental, etc.) Enveloppe de 25 millions d'euros (5 millions du Plan de Relance et 20 millions de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté)
- **Pour qui ?**
  - Associations, collectivités
- **Comment ?**
  - Lettre d'intention à faire parvenir auprès de la DDETSPP de l'Ariège puis dépôt des candidatures

## Les RDV de la Relance

« Entreprises de l'ESS, s'engager dans la relance »



### Service civique

- Régi par le code du service national, le **Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général**, au sein de collectivités, d'associations... Il ne constitue pas un contrat de travail.
- D'une durée **de 6 à 12 mois, sur au moins 24 heures par semaine**, en France ou à l'étranger. Il est ouvert aux **jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans en cas de situation de handicap**
- Les missions de Service Civique peuvent se déployer **dans l'un des 9 domaines prioritaires pour la Nation** suivants : éducation, solidarité, sport, culture et loisirs, environnement, santé, mémoire et citoyenneté, intervention d'urgence, développement international et action humanitaire.
- Le jeune volontaire bénéficie d'une **indemnisation à hauteur de 580 € nets par mois, et d'une formation civique et citoyenne**.
- Si les activités sont compatibles en terme d'emploi du temps, le volontaire peut poursuivre des études ou travailler par ailleurs. La réalisation d'un volontariat en service civique est un atout dans le parcours des jeunes, valorisable dans leur CV et passerelle pour le monde professionnel.
- Pour accueillir un volontaire, **la structure doit être agréée au niveau national ou départemental, ou faire appel à une association d'intermédiation** qui mettra le volontaire à disposition et gèrera les démarches administratives.
- 250 contrats d'engagement ont été signés en 2020. **Pour 2021, la cible est de 353 contrats signés.**
- Plus d'informations sur [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

## Les RDV de la Relance

« Entreprises de l'ESS, s'engager dans la relance »



## Mesures de soutien à l'emploi

### #1Jeune1Solution

- Parcours Emploi Compétences Jeunes (PEC) :

Public visé : **jeunes de moins de 26 ans ou jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans.**

Employeur éligible : **employeurs du secteur non-marchand** (associations, collectivités, organismes de droit privé à but non lucratif, SCIC,...)

Forme et durée du contrat : un **CDI** ou un **CDD de 6 mois** minimum, renouvelable jusqu'à 24 mois ; une durée de travail comprise **entre 20 et 30 heures par semaine.**

Aide de l'État : le taux de prise en charge est de **65 % du SMIC brut** pendant 9 mois (CDD) ou 12 mois (CDI).

## Les RDV de la Relance

« Entreprises de l'ESS, s'engager dans la relance »



## Mesures de soutien à l'emploi

### #1Jeune1Solution

- **Contrat Initiative Emploi Jeunes (CIE) :**

Public visé : **jeunes de moins de 26 ans** rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ou reconnu en **situation de handicap jusqu'à 30 ans**.

Employeur éligible : tout établissement **cotisant au titre de l'assurance chômage**, quelle que soit sa taille et son secteur d'activité.

Forme et durée du contrat : un **CDI** ou un **CDD de 6 mois** minimum, renouvelable jusqu'à 24 mois ; une durée de travail comprise **entre 20 et 35 heures par semaine**.

Aide de l'État : le taux de prise en charge est de **47 % du SMIC brut** pendant 9 mois maximum.

## Les RDV de la Relance

« Entreprises de l'ESS, s'engager dans la relance »



## Mesures de soutien à l'emploi

### #1Jeune1Solution

- Contrat d'apprentissage :

Aide unique à l'embauche : 4 125 € (1ère année), **majorée à 5 000 € jusqu'au 31/12/2021 si le jeune est mineur et à 8 000 € si le jeune est majeur**, 2 000 € (2e année) et 1 200 € (3e année).

Contreparties attendues : désignation d'un maître d'apprentissage et suivi de la formation du jeune.

Rappel : depuis janvier 2020, c'est votre OPCO qui enregistre le contrat.

*Bon à savoir : Possibilité de démarrer le contrat d'apprentissage de 3 mois avant à 3 mois après le début de la session au CFA.*

## Les RDV de la Relance

« Entreprises de l'ESS, s'engager dans la relance »



## Mesures de soutien à l'emploi

### #1Jeune1Solution

NOTA sur les contrats aidés non spécifiques aux Jeunes :

- *PEC Zones de Revitalisation Rurale-Quartier Prioritaire de la Ville : le taux de prise en charge est de 80 % du SMIC brut.*
- *PEC autres publics (demandeurs d'emplois de très longue durée, bénéficiaire de l'obligation d'emploi) : le taux de prise en charge est de 45 % du SMIC brut.*

## Les RDV de la Relance

« Entreprises de l'ESS, s'engager dans la relance »



### Vos contacts locaux pour les contrats aidés :

**Pôle  
Emploi :**

Foix (tél. : 05.61.65.88.78.) courriel : [ape.09115@pole-emploi.fr](mailto:ape.09115@pole-emploi.fr)

Lavelanet (tél. : 05.34.09.39.57.) courriel : [ape.09123@pole-emploi.fr](mailto:ape.09123@pole-emploi.fr)

Pamiers (tél. : 05.61.67.78.40.) courriel : [ape.09131@pole-emploi.fr](mailto:ape.09131@pole-emploi.fr)

St-Girons (tél. : 05.61.96.22.82.) courriel : [ape.09146@pole-emploi.fr](mailto:ape.09146@pole-emploi.fr)



**Mission Locale  
Jeunes Ariège :**

Foix (tél. : 05.34.09.32.09.) courriel : [ml.foix@ml09.org](mailto:ml.foix@ml09.org)

Pamiers (tél. : 05.61.67.08.40.) courriel : [ml.pamiers@ml09.org](mailto:ml.pamiers@ml09.org)

St-Girons (tél. : 05.61.04.66.90.) courriel : [ml.stgirons@ml09.org](mailto:ml.stgirons@ml09.org)

Lavelanet (tél. : 05.61.03.01.55.) courriel : [ml.lavelanet@ml09.org](mailto:ml.lavelanet@ml09.org)



**Cap Emploi :**

[f.contacolli@capemploi09-31comminges.fr](mailto:f.contacolli@capemploi09-31comminges.fr)

[p.boulahmane@capemploi09-31comminges.fr](mailto:p.boulahmane@capemploi09-31comminges.fr)



# Les RDV de la Relance

« Entreprises de l'ESS, s'engager dans la relance »



## Culture / Numérique

### AAP « Quartiers Culturels Créatifs »

- Favoriser la relance de l'activité des acteurs économiques culturels de proximité et à valoriser l'offre culturelle des territoires
- Enveloppe de 3 millions d'euros sur deux ans calibré autour d'une subvention annuelle plafonnée à 150 k€ par projet, possiblement reconductible. Aide annuelle jusqu'à 40% du budget de la structure et 80 % des dépenses éligibles.
- **3 mesures (cumulables) :**
  - Dispositif d'accompagnement dédié aux professionnels de la culture de type pépinière d'entreprises, incubateur ou espace de coworking.
  - Espace ouvert au public qui accueillerait des expositions temporaires, boutiques éphémères, ateliers de création pour adultes et enfants animés par des artistes et artisans locaux.
  - Mise à disposition de locaux commerciaux à loyer modéré pour la création de commerces culturels de proximité
- **Bénéficiaires :** porteurs de projets publics ou privés. Le dispositif doit ensuite bénéficier aux entreprises accompagnées au sein de ces structures, aux commerces culturels ayant vocation à s'y implanter, et enfin aux publics. Plussur la page du ministère de la culture accessible [ici](#).

## **Les RDV de la Relance**

« Entreprises de l'ESS, s'engager dans la relance »



### **Culture / Numérique**

#### **AMI Soutien aux tiers-lieux « Fabriques de territoire »**

- Soutien au développement de 360 fabriques de territoires ⇒ tiers-lieux structurants capables d'augmenter la capacité d'action des autres tiers-lieux du territoire dans lequel ils s'inscrivent.
- L'État soutient à hauteur de 75 à 150 K€, sur 3 ans, les fabriques de territoire, le temps pour ces structures de conforter leur équilibre économique.
- Porteur de projet identifié au cœur de la dynamique territoriale.
- La candidature à l'AMI requiert le dépôt d'un dossier présentant son projet de développement de tiers-lieu ainsi qu'un budget prévisionnel sur 3 ans.
- Pour consulter le cahier des charges et déposer votre candidature, rendez-vous sur le site [societenumerique.gouv.fr](https://societenumerique.gouv.fr). L'AMI est ouvert jusqu'à fin 2021, avec les dates limite de dépôt des dossiers pour les différentes vagues de l'AMI fixées à chaque fin de semestre

## Les RDV de la Relance

« Entreprises de l'ESS, s'engager dans la relance »



## Culture / Numérique

### AAP « Conseiller numérique »



Cette mesure repose sur un investissement exceptionnel visant à favoriser une appropriation accélérée des nouveaux usages et services numériques de tous les Français.

Cet effort d'investissement sera consacré à 3 actions :

- Favoriser la formation et le recrutement de plusieurs milliers de médiateurs numériques, proposant des ateliers d'initiation au numérique
- Généraliser des outils simples et sécurisés pour permettre aux aidants de mieux accompagner les Français qui ne peuvent pas faire leurs démarches administratives seuls, comme Aidants Connect.
- Favoriser le développement de lieux de proximité ouverts à tous qui proposeront de nombreuses activités en lien avec le numérique.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 17 novembre 2020 à destination des futurs médiateurs numériques et des structures d'accueil via la plateforme suivante : <https://www.conseiller-numerique.gouv.fr/>

## **Les RDV de la Relance**

« Entreprises de l'ESS, s'engager dans la relance »



## **Culture / Numérique**

### **Chèques France numérique**

Chèque forfaitaire de 500 € pour couvrir tout ou partie des dépenses pour la numérisation supportées par certaines structures.

- Le dispositif s'adresse désormais à toutes les entreprises de moins de onze salariés qui présentent des dépenses éligibles et ont un CA annuel inférieur à 2 millions d'euros HT. Les associations peuvent être éligibles au chèque France Numérique si elles sont assujetties aux impôts commerciaux ou emploient au moins un salarié.
- Deux types de dépenses sont éligibles :
  - L'achat ou l'abonnement à des solutions numériques auprès d'une entreprise de services du numérique établie en France ou dans un État membre de l'Union européenne.
  - L'accompagnement à la numérisation par un consultant privé référencé sur ce téléservice.

## *Les RDV de la Relance*

« Entreprises de l'ESS, s'engager dans la relance »



*Merci de votre attention*